

tement est nuancée. Les divergences portent sur la détermination du début de l'être humain.

Pour la majorité des médecins, c'est l'implantation de l'œuf dans l'utérus qui constitue le début de la grossesse. Scientifiquement, en effet, il est difficile de considérer la fécondation comme le début de la vie d'un individu. L'œuf fécondé peut être vide. Il peut aussi se diviser et donner lieu à des jumeaux. Un individu, par définition, est indivisible, et de multiples conditions doivent encore se réaliser pour que cet œuf devienne individu. Sinon, on pourrait dire que chaque spermatozoïde, chaque ovule est aussi un individu potentiel. Le critère de la nidation semble plus logique.

Les difficultés de définition sont également multiples. Toute méthode qui précède l'ovulation est une méthode contraceptive et toute méthode qui agit sur l'œuf déjà implanté est une méthode abortive. Mais entre les deux ? Comment qualifier les stérilets qui empêchent souvent l'œuf de s'implanter sur la muqueuse ? La contraception d'urgence, c'est-à-dire l'utilisation d'hormones, à forte dose, après un rapport non protégé, serait-elle considérée comme un avortement parce que la femme ignore si elle est enceinte ?

Dans l'Antiquité, les Grecs autorisent l'avortement avant que le fœtus ne soit « animé », c'est-à-dire jusqu'à 40 jours. Chez les Romains, c'est l'équivalent d'un empoisonnement. La Bible n'est guère prolixe. Pour le judaïsme, la vie commence au 40^e jour après la fécondation. Pour l'islam, les premières semaines d'une grossesse n'ont pas de signification particulière. L'avortement est ensuite autorisé, sous certaines conditions, jusqu'au quatrième mois. En Angleterre, jusqu'au XIII^e siècle, il est puni de mort. En Suisse, l'avorteuse est enterrée vivante. La religion protestante et une grande partie des variantes de la religion juive admettent l'avortement quand la vie ou la santé de la mère sont en danger.

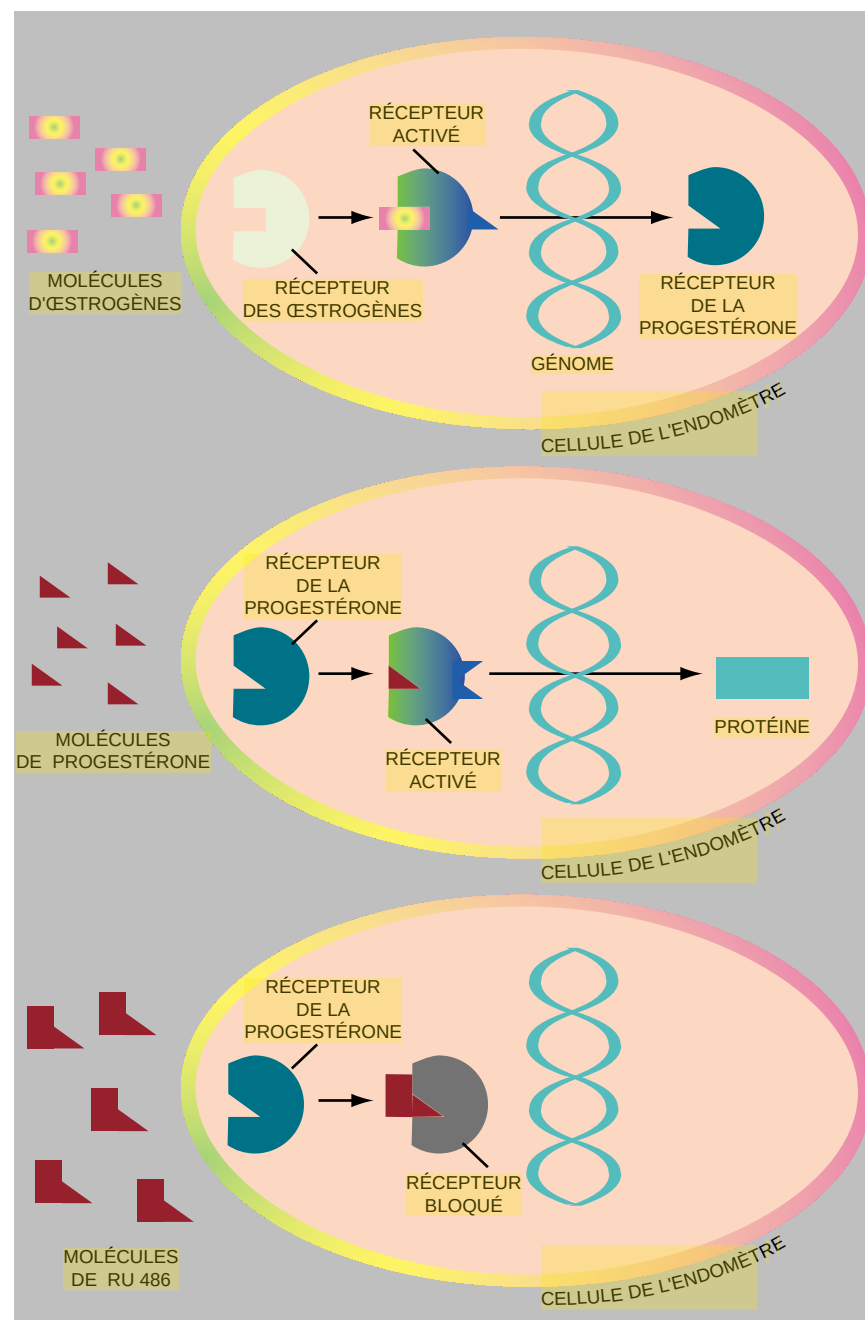
À ses débuts, l'église catholique ne considérait l'avortement comme un crime que quand il avait lieu après les 40 premiers jours de la grossesse, et cette attitude a duré jusqu'au XVIII^e siècle. C'est le pape Pie IX, au XIX^e siècle, qui a assimilé l'avortement

à un meurtre. Par la suite, le Vatican a affirmé son opposition totale, non seulement à l'avortement quelle qu'en soit la période d'exécution, mais à toute contraception.

La guerre de l'avortement aux États Unis

Aux États-Unis, sous les lois anglaises, du XVII^e siècle jusqu'au milieu du

XIX^e siècle, l'avortement précoce n'est jamais considéré comme un crime. Il n'est pas punissable s'il a lieu avant que le fœtus ne commence à bouger. Cette législation couvre le XIX^e siècle et une partie du XX^e. L'augmentation dramatique du nombre des avortements pendant la période 1840-1880 entraîne l'interdiction de l'avortement illégal. Le puritanisme de l'ère victorienne est également favorable à cette inter-



2. MODE D'ACTION DU RU 486. Les œstrogènes pénètrent dans les noyaux des cellules de la muqueuse de l'utérus et y activent des récepteurs spécifiques. Ces récepteurs activés synthétisent des protéines, dont le récepteur de la progestérone. Ce dernier, activé par les molécules de progestérone, synthétise les protéines indispensables à l'alimentation de l'œuf. Les molécules de RU 486 inhibent le récepteur de la progestérone : l'œuf n'est plus alimenté et se détache de la paroi : la grossesse est interrompue.

diction. L'avortement est considéré comme un prétexte pour se soustraire au châtimement. Le dogme dit : «Tu enfanteras dans la douleur.» Par l'avortement, la femme échappe à sa honte et à sa punition.

Actuellement les femmes américaines considèrent que, «même si moralement l'avortement est peut-être une faute, c'est, en tout cas, une décision que chaque femme doit prendre par elle-même». Beaucoup d'entre elles s'indignent que le RU 486, disponible en Europe, ne soit pas utilisable aux États-Unis. En réaction, elles parent le RU 486 de toutes les vertus. C'est la plus grande invention de ces derniers temps en médecine. C'est une révolution dans le contrôle de la fertilité. C'est surtout la fin de la guerre de l'avortement. En effet, l'avortement pourra avoir lieu dorénavant dans l'intimité du cabinet d'un médecin et non dans des cliniques spécialisées, sujettes à des attaques constantes allant jusqu'au meurtre de quelques médecins. Lawrence Lader a titré son livre *RU 486 : la pilule qui peut terminer les guerres de l'avortement...*

Les journaux américains consacrent des pages et des pages à l'aventure du RU 486. La télévision américaine passe des images et des interviews concernant le produit. Aucun pays au monde n'est arrivé à la division qui existe aux États-Unis à propos de l'avortement. Le cardinal John O'Connor, de New York, considère que l'avortement est «le problème le plus important de notre ère».

Aux États-Unis, la profession médicale souffre des exactions des extrémistes «Pro life». Le harcèlement et le boycottage des médecins qui pratiquent l'avortement sont tels qu'ils sont parfois obligés de se cacher. Randall Terry, un opposant farouche à l'avortement (*Operation Rescue*), clame : «Si vous croyez que l'avortement est un meurtre, vous devez agir comme devant un meurtre.» Les photos de fœtus exhibées durant les démonstrations sont des fœtus de six mois et plus.

L'élection de Ronald Reagan renforça les mouvements anti-avortement «Pro life». Reagan publia des articles critiques et interdit l'avortement dans les hôpitaux militaires. Il coupa les fonds destinés aux organisations de planning familial qui travaillaient en faveur de l'avortement. Enfin, en 1988, il interdit aux cliniques recevant des

fonds fédéraux de donner des conseils à propos de l'avortement. Ainsi, on ne pouvait pas parler d'avortement à une femme enceinte atteinte de SIDA, qui venait consulter pour savoir comment ne pas transmettre sa maladie à son enfant. Ronald Reagan faisait preuve d'indulgence pour les commandos contre les cliniques pratiquant les interruptions volontaires de grossesse. George Bush plus ambigu, poursuivit malgré tout, durant son mandat, la même politique anti-IVG.

Dès son arrivée au pouvoir, William Clinton renversa toutes les décisions prises par ses prédécesseurs. Durant sa campagne, il avait promis que tout serait fait pour que la femme américaine puisse profiter de cette avancée thérapeutique disponible en Europe. Le lendemain de sa nomination, il demanda, très officiellement, à Donna Shalala, ministre de la Santé, et à David Kessler, directeur de la *Food and Drug Administration*, de tout mettre en œuvre pour «l'étude, l'obtention de licence et la production du RU 486 aux États-Unis».

L'entrée du RU 486 aux États-Unis

Dès le mois d'avril 1993 commença une pression de l'Administration américaine sur Roussel Uclaf et sur Hoechst pour ouvrir des négociations et déterminer les conditions de commercialisation du produit aux États-Unis. Échanges de lettres d'abord, convocations péremptoires pour assister à des réunions à Washington, puis multiples rencontres avec Donna Shalala, les responsables de la FDA et ceux du *Population Council*, organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir le contrôle des naissances.

Face à l'impasse résultant des menaces de boycottage venant aussi bien des anti-RU 486 que des pro-RU 486, une décision jamais vue dans l'industrie pharmaceutique a été prise : faire don des droits de propriété industrielle du RU 486, pour les États-Unis, par l'intermédiaire de l'Administration américaine, au *Population Council*, sans aucune contrepartie, c'est-à-dire sans rémunération, sans redevances, sans un quelconque droit de regard.

Malheureusement on ne s'improvisait pas société pharmaceutique du jour au lendemain, et le *Population Council* a d'énormes difficultés à obtenir les autorisations nécessaires et sur-

tout à faire fabriquer le produit, les industriels craignant aussi le boycott. La menace de boycottage fait tache d'huile.

Ainsi, une firme industrielle, Roussel Uclaf, sous des pressions de toutes sortes, éthiques, gouvernementales, religieuses et autres, a cédé gratuitement un produit à un tiers, après avoir dépensé environ 300 millions de francs pour son développement.

Après l'acquisition, par Hoechst, de la Société pharmaceutique Marion Merrell Dow, aux États-Unis, l'ensemble Hoechst Marion Roussel a décidé de focaliser sa recherche et son développement sur un nombre limité de domaines économiquement prometteurs. L'endocrinologie et le contrôle de la fertilité ne faisant pas partie de ces choix, il fallait donc trouver une solution qui permettrait de ne pas interrompre la commercialisation de la mifépristone. Les grands groupes pharmaceutiques à qui il a été proposé n'ont pas manifesté d'intérêt pour ce produit, et Hoechst m'en a confié la gestion. Cette décision a marqué le désengagement total, définitif et irrévocable de Hoechst vis-à-vis de ce produit.

Largement impliqué dans le développement de la mifépristone depuis le début de cette extraordinaire aventure, j'ai désormais l'entière responsabilité de sa production, de sa distribution et de son marketing dans le monde entier, à l'exception des États-Unis. Une structure appropriée qui porte le nom de Laboratoires Exelgyn existe aujourd'hui. Les bénéfices de cette société seront réinvestis dans la recherche d'autres utilisations de la molécule, recherches aujourd'hui stoppées par la crainte hystérique qu'une mise sur le marché avec d'autres indications n'aboutisse à une glissade vers un usage abortif non contrôlé.

Édouard SAKIZ a été président de la Société Roussel Uclaf de 1981 à 1994.

André ULMANN, Georges TEUTSCH et Daniel PHILIBERT, *La pilule de demain : une anti-hormone*, Pour la Science, pp. 64-73, février 1986.

Étienne-Émile BAULIEU, *Génération Pilule*, Éditions Odile Jacob, 1989.

Étienne-Émile BAULIEU, *Les moyens de contraceptifs*, Pour la Science, pp. 12-14, décembre 1991.
